

Interprétation des Lois du Jeu et directives pour arbitres

Tirs au but

Procédure

- Les tirs au but ne font pas partie du match.
- Il n'est possible de changer la surface de réparation où les tirs au but ont lieu que si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.
- Une fois que tous les joueurs autorisés se sont acquittés de leur tir au but, la seconde séquence peut être effectuée dans un ordre différent.
- Chaque équipe doit désigner ses tireurs parmi les joueurs figurant sur la pelouse au moment du coup de sifflet final, et également en fixer l'ordre.
- À l'exception du gardien de but blessé, aucun joueur ne peut être remplacé durant la séance des tirs au but.
- Si le gardien se fait expulser durant la séance, il peut être remplacé par un des joueurs ayant terminé le match sur la pelouse.
- Un joueur, un remplaçant ou un joueur remplacé peut être averti ou expulsé durant la séance des tirs au but.
- L'arbitre ne doit pas arrêter le match si une équipe se retrouve à moins de sept joueurs pour la séance des tirs au but.
- Si un joueur est blessé ou expulsé durant la séance des tirs au but et si son équipe se retrouve en infériorité numérique, l'arbitre ne doit pas réduire le nombre de joueurs amenés à tirer. Un nombre égal de joueurs de chaque équipe n'est nécessaire qu'au début de la séance des tirs au but.

